Femmes-cibles : écrivez !

Autor(en): **Jotterand, René**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **69 (1981)**

Heft [3]

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-284309

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Mme Hanni Schweizer, Union suisse des femmes paysannes, Lohnstorf.
Mme Evelina Vogelbacher-Stampa, présidente de l'Alliance de sociétés féminines, Berne.

Les projets pour 1981

Après un rappel de ses activités en 1980, que nous avons signalées au fur et à mesure, la commission expose son plan de travail pour 1981 :

— publication de la dernière partie du rapport sur la situation de la femme, consacrée à la famille et aux autres formes de vie communautaire ;
— élaboration d'un plan d'action découlant du plan mondial adopté à Copenhague ;
— étude du rapport sur la femme dans la défense nationale ;
— propositions pour une meilleure adaptation de l'AVS aux besoins des femmes ;
— enquête sur l'ampleur des violences subies par les femmes et propositions sur les moyens de les prévenir (réponse au postulat de la conseillère nationale Deneys).

Alors qu'au terme de ses quatre premières années d'activité, la commission regrettait de n'avoir que rarement été consultée par le Conseil fédéral, elle peut constater maintenant que la situation a changé. Elle est consultée plus fréquemment, elle reçoit de plus nombreuses missions, de telle sorte qu'elle a maintenant l'impression d'être intégrée et acceptée dans le processus de décision du Conseil fédéral, ce qui est la condition première d'un travail efficace.

Editorial de M. Reichenau

M. Reichenau est très féministe, il l'a prouvé par ses activités avec la Commission fédérale pour les questions féminines, il a contribué à la « lancer », et nous lui en sommes reconnaissantes. Aussi est-on étonné qu'il intitule son éditorial **« 14 juin 1981 : important, mais pas décisif »** (wichtig, aber nicht entscheidend) dans F-Questions au féminin, n° 1/81.

Il voit la votation du 14 juin comme une sorte de plébiscite qui permettra d'apprécier dans quelle mesure les traditions, les mentalités, les convictions ont évolué, dans quelle mesure on reconnaît dans notre société aux femmes et aux autres « minorités » une place équivalente à celle des hommes. Il a le sentiment que la partie n'est pas jouée, et sur ce point nous sommes d'accord avec lui.

Il veut dédramatiser la situation : si le non à l'égalité des droits l'emporte, on se remettra au travail. La votation du 14 juin aura été une étape malheureuse sans doute, mais on la rattrapera plus tard. Et là, nous ne sommes plus d'accord avec lui.

Le temps a travaillé et travaille pour les femmes. Les femmes se sont entraînées avec la conquête de leurs droits politiques à mettre et remettre l'ouvrage sur le chantier. On le remettra le 14 juin au soir déjà si c'est nécessaire. Mais il ne faut pas sous-estimer l'impatience des femmes de voir enfin reconnaître les droits qu'elles ont conscience de devoir posséder, ni sous-estimer en quoi la votation du 14 juin est importante pour elles. Il ne s'agit pas du problème abstrait du sentiment de justice dans la population suisse, mais de questions concrètes, qui touchent les femmes dans leur vie quotidienne.

La votation du 14 juin est plus importante pour les femmes que pour les hommes, même si un vote positif représente pour l'ensemble de notre société un progrès vers plus de justice. Le poids qu'hommes et femmes attachent à cette votation diffère pour les uns et les autres, même dans le meilleur des cas. Rien ne prouve mieux que l'éditorial de M. Reichenau qu'il y a encore beaucoup à faire d'ici au 14 juin.

Perle Bugnion-Secretan

Femmes-cibles : écrivez !

Suite à l'affaire des cibles de tirs militaires à images de femmes (voir **FS dénonce,** dans notre dernier numéro), le Comité des femmes pour la paix-Genève propose aux lectrices de « Femmes Suisses » d'écrire à l'Administration militaire une lettre de protestation qui pourrait avoir la teneur suivante :

Au directeur de l'Administration militaire fédérale
3003 Berne

Monsieur le directeur,

En tant que femme suisse, j'ai pris connaissance avec indignation des faits, relevés par les « Luzerner Neueste Nachrichten », relatifs aux concours de tirs au pistolet sur les photographies de femmes nues, qui ont été effectués dans une unité de l'armée suisse.

Je considère que l'organisation de tels exercices est dégradante pour ceux qui les ont ordonnés et qu'elle est absolument inadmissible. Je proteste avec véhémence contre la façon d'agir de ceux qui utilisent l'armée pour assouvir leurs tendances sexistes, et j'invite instamment les autorités militaires à interdire et à réprimer de tels actes, qui sont de nature à abaisser le prestige de l'armée suisse.

Dans l'espoir que vous me tiendrez au courant des suites que vous allez donner à cette affaire qui déshonore toutes les femmes suisses, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations les meilleures.

Date Signature

Plusieurs personnalités ont déjà réagi à cette affaire. M. René Jotterand, ancien secrétaire général du DIP genevois, nous fait part de son opinion :

Lorsque j'ai lu dans la presse, voici quelque temps, la description des exercices de tirs pratiqués dans le cadre d'une Cp.fort., les faits relatés m'ont paru si révoltants que je les ai jugés invraisemblables. J'espérais donc un prompt démenti officiel. Hélas, c'est une confirmation qui est venue !

Dès lors je forme résolument trois vœux :

— Que l'OFRA (Organisation pour la cause des femmes) conduise cette affaire sans esprit de compromis jusqu'à sa conclusion judiciaire.
— Que les associations féminines ne soient pas seules à manifester leur indignation devant un comportement aussi méprisable, mais qu'elles se sentent appuyées sans réserve par des groupements représentant aussi des hommes, voire des milieux militaires. Lorsque le respect humain et la dignité de la femme sont ainsi bafoués, hommes et femmes doivent se retrouver solidaires pour exprimer leur réprobation et exiger réparation.
— Que les responsables qui ont imaginé et ordonné de tels exercices aient le courage d'assumer publiquement la responsabilité de leur attitude et ne se réfugient pas derrière des arguties juridiques.

J'ajoute, pour prévenir tout malentendu, que je ne suis adversaire ni de l'armée, à laquelle j'ai appartenu, ni de l'entraînement au tir, que toute préparation militaire implique nécessairement.

René Jotterand
Ancien secrétaire général du
Département de l'instruction publique, Genève